

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ
Séance du jeudi 10 septembre 2026
Sous la présidence de Mme la Doyenne Olivia ROBIN-SABARD

CONSEIL PLÉNIER

Élus collège des professeurs et personnels assimilés

Présents : Mme Catherine Bros - M. Alexandre Deroche - Mme Marie Dugué - Mme Corinne Manson - M. Pierre Mouzet - M. Kévin Parthenay - Mme Olivia Robin-Sabard - Mme Véronique Tellier-Cayrol

Excusés : - M. Patrice Mélé - M. Daniel Mirza

Élus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Présents : M. Mathieu Bonnefond - Mme Juliette Brunie - Mme Marie-Laure Gély- Mme Anne Jeannot - M. Franck Juredieu - M. Martin Oudin - M. Audric Vitiello

Excusés : M. Éric Fina- Mme Bénédicte Florin - Mme Marion Lacroix

Élus collège des BIATSS

Présents : Mme Nadège Asselin - M. Xavier Houiller

Excusés : Mme Patricia Saget

Élus étudiants :

Présents : Mme Feten Mani

Excusés : Mme Stephie Almeida Neves de Jesus - Mme Océane Avril - Mme Mila Bougeois - M. Léo Bourti - M. Paul Chevallier - M. Evan Colak - M. Abdou Hadi Bio Singou - Mme Amina Haris- M. Juliusz Kowalkowski - M. Noa Lehaie - M. Alexandre Paitre - Mme Candice Priccaz - M. Tristan Roger - Mme Sélène Toury

Personnalités extérieures :

Présents : M. Thierry Chailloux

Excusés : M. Louis Bodet - Mme Catherine de Colbert- Mme Maud Courault - Mme Barbara Darnet - M. Alexandre Hardy - M. Alain Homps - Mme Valérie Jabot - Mme Audrey Rousselet - Mme Isabelle Soirat - Malaquin

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

Présents : Mme Farida Arhab-Girardin - M. Eric Blin - Mme Fanny Bobleter - Mme Catherine Bros - M. Benjamin Lavergne - M. Roman Stadnicki

Excusés : M. Frédéric Danos - Mme Charlotte Leforestier - M. Gervasio Semedo

17h00 : Conseil plénier

En préambule, Madame La Doyenne ouvre la séance en souhaitant à l'ensemble des participants une bonne rentrée universitaire et remercie les équipes pédagogiques et administratives pour le bon déroulement de la rentrée, effectuée sans dysfonctionnement notable pour l'ensemble des promotions.

Madame la Doyenne présente ensuite les principaux chantiers de l'année :

- la mise en place d'un tutorat en L2 droit, sous la coordination d'Éric Blin et de Marie-Laure Gély, respectivement assesseur à la pédagogie licence et responsable de la L2, en complément du dispositif déjà existant en L1 ;
- la création d'un nouveau certificat universitaire pour la rentrée 2027, offrant un parcours enrichi aux étudiants de L2 et de L3, qui sera présenté ultérieurement en conseil de faculté ;
- la poursuite du développement des relations internationales ;
- l'optimisation de la collecte de la taxe d'apprentissage, destinée à financer les actions de formation et à valoriser les activités de la Faculté.

Mme la Doyenne annonce que l'ordre du jour habituel est suspendu en début de séance pour accueillir M. Philippe Roingeard, Président de l'Université de Tours, accompagné de plusieurs vice-présidents, Stéphanie Carrez vice-présidente en charge des formations et Patricia Coutelle, vice-présidente en charge de la formation professionnelle, continue et de l'apprentissage. Il est venu présenter aux membres du conseil, comme il le fait dans l'ensemble des conseils de composantes, un projet de transformation de l'établissement vers un statut d'Établissement public expérimental (EPE).

1. Présentation du projet EPE (Etablissement Public Expérimental)

1.1 Contexte et enjeux

Le Président rappelle que l'équipe présidentielle, en fonction depuis bientôt deux ans, avait fait voter en mai 2025 une note d'orientation stratégique mettant en avant l'interdisciplinarité, le renforcement des liens avec les acteurs socio-économiques du territoire et la nécessité d'un soutien financier accru.

L'établissement doit, dans le même temps, élaborer un nouveau contrat d'objectifs, de moyens et de performance (« COMP », dit « à 100 % mission ») à signer avec le ministère avant mai 2027. Ce contrat doit être adossé à un diagnostic territorial piloté par le rectorat et à une « signature d'établissement » exigée par le ministère pour positionner l'Université de Tours dans le paysage national.

Le Président souligne la sous-dotation chronique de l'Université de Tours : comparée aux universités pluridisciplinaires avec domaine santé, elle figure parmi les moins bien dotées par étudiant, avec un écart d'environ 1 200 € par étudiant sous la moyenne nationale pour plus de 30 000 étudiants. À titre de comparaison, un alignement sur la dotation de Poitiers représenterait environ 48 millions d'euros supplémentaires par an, et sur celle d'Orléans environ 67 millions d'euros.

1.2 La « signature » de l'établissement

Élaborée en groupe de travail pluridisciplinaire, la signature retenue s'articule autour de trois « lieux de convergence » emblématiques, non exclusifs des autres disciplines :

- Santé globale (santé humaine, animale et environnementale, One Health) ;
- Patrimoines (matériels et immatériels : histoire, gastronomie, viticulture, littérature, Val de Loire classé au patrimoine mondial de l'UNESCO) ;
- Transitions sociétales (biodiversité, nouvelles énergies, justice et équité sociale, urbanisme, responsabilité sociale et citoyenne).

Le Président insiste sur le fait qu'aucune discipline n'est remise en cause : ces trois domaines ne constituent pas des « cases » obligatoires mais des espaces de projets interdisciplinaires auxquels les équipes pourront contribuer, sur la base du volontariat.

1.3 Le projet d'EPE

Un EPE est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental, qui permet de regrouper, sans fusion budgétaire ni perte de personnalité morale, des établissements membres (dits « établissements-composantes »), des organismes de recherche et d'autres partenaires. Vingt-trois universités françaises ont déjà adopté ce statut, dont plusieurs comparables à Tours par leurs missions et leurs effectifs (Clermont-Ferrand, Besançon, Dijon, Rennes, Brest, Saint-Étienne).

Le périmètre envisagé pour l'Université de Tours associerait :

- Comme établissements-composantes : l'École des Beaux-Arts de Tours (TALM), l'Institut du travail social, l'Institut du médicament de Touraine (gestionnaire du Bioflow Institute) ;
- Comme partenaires territoriaux forts : le Domaine national de Chambord, le CHU de Tours, la CCI Touraine ;
- Comme organismes de recherche membres : l'INRAE, l'INRIA et l'Inserm — le CNRS ayant, pour sa part, décliné d'intégrer l'EPE tout en manifestant un intérêt pour être associé à son fonctionnement.

Le Président indique que la fenêtre législative actuelle (projet de loi sur la régulation du secteur privé, déjà adopté au Sénat) rend possible la création de nouveaux EPE, et que le ministère a fait connaître un regard bienveillant sur le projet tourangeau, notamment via un courrier reçu cet été évoquant un rééquilibrage des dotations et invitant les établissements sous-dotés à se saisir de cette opportunité. Un rapport de la Cour des comptes du 31 juillet, préconisant une catégorisation des universités en trois niveaux (haute intensité de recherche, universités régionales de recherche, universités d'enseignement supérieur), est

également cité comme élément de contexte incitant à renforcer la structuration de l'établissement pour éviter un déclassement.

1.4 Gouvernance et calendrier

La principale évolution institutionnelle porterait sur le conseil d'administration de l'Université, appelé à intégrer des représentants des membres de l'EPE (selon un principe de sièges tournants), les autres conseils (CFVU, commission recherche) restant globalement inchangés dans leur périmètre. Le Président précise que l'objectif n'est pas d'ajouter une strate administrative supplémentaire mais de favoriser des interactions directes entre composantes, unités de recherche et partenaires, sans « chef de pôle » intermédiaire — modèle jugé peu concluant dans certains EPE existants (Nantes, Clermont-Ferrand).

Le calendrier est contraint : le décret de création devrait être publié avant mai 2027, ce qui entraînerait, dans les deux mois suivants, l'organisation de nouvelles élections universitaires et donc un renouvellement anticipé du mandat de l'équipe présidentielle.

1.5 Échanges avec les membres du conseil

Plusieurs interrogations sont soulevées par les membres du conseil :

- le lien entre la structuration en EPE et la capacité de l'établissement à négocier une dotation supplémentaire auprès du ministère — le Président indique que les précédentes créations d'EPE se sont accompagnées d'un supplément de dotation de l'ordre de 200 000 à 300 000 €, mais que l'enjeu principal reste la renégociation du COMP ;

- le risque, dans un contexte de ressources contraintes, que la mutualisation annoncée se traduise par une réduction de moyens ou de personnel, et l'importance de chiffrer le coût de coordination du projet ;

- la réversibilité de la démarche expérimentale et le retour d'expérience d'autres universités passées en EPE, le Président indiquant privilégier le modèle d'espaces de convergence transversaux plutôt qu'une organisation en pôles ;

- le refus du CNRS de devenir membre de l'EPE et ses conséquences pour les personnels et unités concernés, notamment l'unité CITERES ; il est précisé qu'aucun désengagement supplémentaire des unités CNRS du site n'est à l'ordre du jour et que le CNRS souhaite rester associé au fonctionnement de l'EPE ;

- l'absence de hiérarchie entre les trois domaines de convergence (santé globale, patrimoines, transitions), le Président confirmant qu'aucun ordre de priorité n'est établi et que la signature pourra évoluer dans le temps ;

- l'absence d'incidence du projet sur les réseaux et alliances existants (notamment l'alliance NEOLaIA) ainsi que sur la coopération territoriale avec l'Université d'Orléans et l'INSA Centre Val de Loire, qui se situe à un autre niveau ;

- le degré de précision attendu dans le dossier soumis au ministère (limité à 15-20 pages), qui privilégiera la démonstration de la valeur ajoutée de l'EPE plutôt qu'une description détaillée des dispositifs, quelques illustrations emblématiques (par exemple des masters interdisciplinaires) pouvant néanmoins être intégrées.

M. Thierry Chailloux confirme, au nom de Tours Métropole, le soutien de la collectivité à cette démarche, qu'il juge stratégique pour renforcer le poids de l'Université dans l'écosystème métropolitain, notamment à travers l'ouverture vers la Chambre de commerce et d'industrie.

Mme La Doyenne remercie le Président pour cette présentation et indique que la Faculté suivra avec attention les prochaines étapes du projet, tant sur le principe, qui ne soulève pas de difficulté particulière, que sur ses modalités concrètes de mise en œuvre.

Pour suivre, elle transmet les excuses de plusieurs membres du conseil qui n'ont pu se rendre disponibles, à savoir Alexandre Hardy, Catherine de Colbert, Bénédicte Florin, Maud Courault, Valérie Jabot, Audrey Rousselet, Patricia Saget et Mila Bougeois.

Mme la Doyenne annonce ensuite la procuration reçue :

- Patricia Saget a donné procuration à Nadège Asselin

2. Approbation du PV de la séance du 24/06/2026 (vote)

Mme la Doyenne invite les membres du conseil à exprimer leurs remarques, contestations ou demandes de modification au PV de la séance du 24 juin dernier. Aucune prise de parole n'étant demandée, Mme la Doyenne passe au vote. **Le PV de la séance du 24/06/2026 est adopté à l'unanimité.**

3. Informations générales

- La Doyenne salue le renouvellement, lors du Conseil métropolitain du 9 avril, du mandat de M. Thierry Chailloux comme représentant de Tours Métropole au sein du conseil de faculté.
- **Effectifs de la rentrée 2026-2027**

Les effectifs de la rentrée 2026-2027 sont globalement stables, voire en légère hausse par rapport à l'année précédente :

- Licence : 3 060 étudiants à Tours et 225 étudiants à Blois ;
- Master : 601 étudiants.

Répartition des effectifs en première année de licence : L1 Droit à Tours, 736 étudiants ; L1 Droit à Blois, 144 ; L1 Droit franco-allemand, 12 ; L1 Droit-Langues, 246 ; L1 Droit-Sciences Po, 59 ; L1 Géographie, 118 ; L1 Économie, 177 ; L.AS 1, 65.

La capacité d'accueil en L1 Droit à Tours, fixée à 535 places (hors redoublants), a été entièrement pourvue ; de nombreuses candidatures de bacheliers n'ont pu être satisfaites faute de places disponibles.

Par rapport à l'année précédente, les effectifs de L2 Droit et Droit-Langues diminuent (102 étudiants de moins), en raison d'un meilleur taux de passage en L3, tandis que les effectifs de L3 Droit augmentent de plus de 200 étudiants, du fait de ce meilleur taux de passage et de l'ouverture de la troisième année de la double licence Droit-Science politique. Cette hausse impose une augmentation du nombre de groupes de travaux dirigés en L3, notamment dans les parcours de droit public et de droit privé général. Aucune baisse démographique n'est constatée à ce stade.

4. Bilan de la session 2 en licence par Éric Blin

Éric Blin présente un bilan statistique de la seconde session d'examens de licence, articulé autour de quatre indicateurs, dont les représentations graphiques seront jointes au présent compte rendu.

- Taux de participation à la session 2 : il varie fortement selon les années et filières, d'environ 35 à 60 % en L1 (Droit Tours, Droit Blois, Économie, L.AS et Géographie) à plus de 90 % en L2 Droit, et 75 % en L3 Droit, une part significative d'étudiants ajournés préférant redoubler plutôt que se représenter.

- Taux de réussite parmi les étudiants présents à la session 2 : 26 % en L1 Droit à Tours, 36 % à Blois, 21 % en L2 Droit, 43 % en L3 Droit ; les résultats en Géographie, sur de très faibles effectifs, doivent être interprétés avec prudence.

- Réussite selon le profil d'ajournement : les étudiants ajournés uniquement aux modules fondamentaux réussissent très largement leur session 2 (jusqu'à 85 % en L1 Droit), contrairement à ceux ajournés à la moyenne générale ou aux deux critères, dont les taux de réussite sont nettement plus faibles ;

- Gain apporté par la session 2 par rapport à la session 1, rapporté à l'ensemble des inscrits : de l'ordre de 10 points de pourcentage supplémentaires dans la plupart des filières et années (par exemple de 35 % à 45 % en L1 Droit).

Les échanges qui suivent portent sur l'intérêt de retraiter ces données en excluant les étudiants dits « défaillants » ou « fantômes » (inscrits mais non assidus), afin de disposer d'un taux de réussite représentatif des étudiants réellement engagés dans leur formation, ainsi que sur la nécessité de mieux comprendre les causes du décrochage précoce, notamment en début de L1, et de rappeler aux étudiants le caractère non facultatif, dans l'esprit, de l'assiduité aux enseignements.

Les membres du conseil remercient chaleureusement M. Blin pour ce travail d'analyse, dont les graphiques seront annexés au compte rendu afin de permettre un suivi comparatif d'une année sur l'autre.

En annexe : les documents présentés lors du conseil

5. Modifications de maquettes et M3c en licence Droit Science-Politique

Éric Blin, assesseur à la pédagogie en licence, présente, au nom des équipes pédagogiques concernées, plusieurs corrections apportées à la maquette de la double licence Droit-Science politique, ouverte cette année en troisième année :

- rétablissement d'un stage possible au semestre 6, omis par erreur ;
- ajout d'une seconde session pour trois matières évaluées en contrôle continu intégral (projet collectif, mémoire, enquêtes de terrain), qui en avaient été omises ;
- harmonisation des modalités d'examen entre les parcours Droit-Sciences Po et Droit, ces étudiants passant les mêmes épreuves ;
- à l'initiative des collègues politistes, passage à l'oral, en session 2, de certaines évaluations initialement prévues à l'écrit, au regard des effectifs concernés.

Vote : *modifications adoptées à l'unanimité, sans abstention ni opposition.*

6. Modifications de M3C en master

Farida Arhab-Girardin, assesseure à la pédagogie Master présente les modifications proposées pour les diplômes de master :

- corrections d'erreurs matérielles identifiées dans les mentions Droit de la santé et Droit pénal ;
- évolution plus substantielle au sein du master Justice, procès et procédures (parcours conseil contentieux) : le mémoire de stage est remplacé par une note de synthèse de 4 heures, réalisée sur la base d'un dossier documentaire préparé en amont par les étudiants sous l'encadrement d'un enseignant, qui contrôlera la qualité et l'authenticité de la bibliographie constituée.

Cette évolution vise notamment à répondre aux difficultés rencontrées dans l'évaluation des mémoires de stage et de recherche face au recours croissant à l'intelligence artificielle, plusieurs membres du conseil signalant des difficultés similaires en soutenance de mémoire de recherche. L'expérience du parcours conseil contentieux pourra, à terme, nourrir une réflexion plus large sur les modalités d'évaluation des mémoires de recherche en master.

Vote : *modifications adoptées à l'unanimité, sans abstention ni opposition.*

7. Ouverture des candidatures à l'international

Éric Blin indique qu'en licence, seule la L3 Géographie reste ouverte aux candidatures internationales, sans changement par rapport à l'année précédente.

Mme Arhab-Girardin précise qu'en master, comme l'année dernière, seuls les parcours suivants sont ouverts : Master droit de la santé, parcours Biotechnologies et droit uniquement, Master droit de l'entreprise (parcours droit des affaires et droit social), Master droit de l'environnement (parcours ETP et TU), Master droit du patrimoine (parcours droit de l'immobilier et ingénierie patrimoniale), Master droit européen (parcours affaires européennes et Droit-Langues), Master droit public (parcours droit et gestion publique locale et juriste de droit public) et Master Géographie, Aménagement, Environnement et Développement (parcours ETP et TU)

Vote : *maintien du périmètre actuel adopté à l'unanimité, sans abstention ni opposition.*

8. Questions diverses

Madame la Doyenne ouvre la discussion pour les questions diverses.

- Cadrage relatif à l'usage de l'intelligence artificielle

Plusieurs membres du conseil remercient la direction de la Faculté pour l'élaboration, en ce début d'année, d'un document de cadrage sur l'usage de l'intelligence artificielle, jugé clair et utile tant pour les enseignants que pour les étudiants, dans un contexte marqué par des pratiques hétérogènes et une expérience jugée « traumatisante » l'année précédente. Ce cadrage comprend des recommandations à destination des enseignants-chercheurs et un document à destination des étudiants, diffusé via les réseaux sociaux et prochainement par courriel institutionnel.

Il est rappelé l'importance, au-delà du cadrage général, d'assurer une coordination pédagogique entre enseignants d'une même année afin de limiter les écarts de consignes d'une matière à l'autre, et la

nécessité, sur le plan disciplinaire, de formaliser clairement les règles applicables, certaines décisions de sanction ayant récemment été annulées faute de cadrage explicite dans d'autres établissements.

- Journée de la laïcité

Pierre Mouzet, référent laïcité de la Faculté rappelle l'obligation statutaire d'organiser la Journée de la laïcité, fixée au 9 décembre, et propose de reconduire la formule de l'année précédente (après-midi, salle Thélème), en sollicitant une banalisation de l'après-midi afin d'éviter tout chevauchement avec des épreuves d'examen, ainsi qu'une ouverture éventuelle au public. La faisabilité de cette banalisation au regard du calendrier des examens sera vérifiée avec les services de la scolarité.

- Conditions de restauration et de vie étudiante

Plusieurs membres du conseil alertent, comme lors des séances précédentes, sur les difficultés persistantes de restauration des étudiants sur le créneau de 12h à 13h30, aggravées cette année par la fermeture du supermarché voisin et la saturation du restaurant universitaire du CROUS, dans un contexte de forte fréquentation lié à l'extension du repas à 1 euro. Il est signalé que la formule de vente à emporter testée l'an dernier a été interrompue, et que les distributeurs automatiques présents dans les locaux de la Faculté connaissent des pannes récurrentes.

Il est indiqué qu'une nouvelle enseigne (Carrefour City) doit s'implanter à proximité de la Faculté, et qu'une rencontre est prévue avec les services du CROUS pour évoquer ces difficultés. Les représentants étudiants sont invités à remonter des éléments concrets (temps d'attente notamment) afin d'appuyer les échanges avec le CROUS. Il est aussi suggéré de revoir les conditions d'approvisionnement des distributeurs, en s'inspirant, le cas échéant, de solutions mises en place par d'autres facultés (produits d'artisans locaux à l'Université d'Angers).

Une demande est par ailleurs formulée pour la remise en service de la machine à café en salle de convivialité. La direction de la Faculté indique que telle est son intention, sous réserve d'un usage raisonné compte tenu du coût élevé du café en grains.

Enfin, il est signalé que la bibliothèque universitaire a été fermée pour inventaire durant la période de la session 2 d'examens. Il est demandé qu'une programmation différente soit recherchée à l'avenir.

- Événements et manifestations à venir

- **19 septembre 2026** : dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, organisation d'une manifestation intitulée « Scènes d'enquête », avec reconstitutions de procès et mises en situation, ouverte au public ;

- **25 septembre 2026** : deuxième édition des « Écopol », avec trois tables rondes (Moyen-Orient, métaux critiques, situation géopolitique et économique de la Russie), une carte blanche animée par Pierre Haski, l'intervention de Clément Beaune, l'enregistrement de deux émissions de radio diffusées sur RFI, ainsi qu'un stand de vente de livres mettant à l'honneur les publications des enseignants-chercheurs de l'Université ;

- **5 octobre 2026** : deuxième édition de la Nuit du droit, organisée avec l'association Tours Éloquence autour de trois débats thématiques ouverts au grand public.

Clôture de la séance

La Doyenne remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et rappelle que le prochain conseil de faculté se tiendra le 3 décembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.